



CONNAITRE LE FONGECIF MIDI-PYRÉNÉES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un FONds paritaire interprofessionnel régional agréé pour la GEstion du Congé Individuel de Formation.

N° d'Agrément officiel : 13 (JO du 21.04.1983)

SES MISSIONS

Le FONGECIF Midi-Pyrénées a pour mission :

- d'accompagner, de conseiller, les publics salariés ou certains demandeurs d'emploi dans leur projet d'évolution professionnelle,
- le FONGECIF Midi-Pyrénées est aussi un Pôle Relais Conseil en VAE, essentiellement pour les salariés de Toulouse et son agglomération, prioritairement pour les salariés les moins qualifiés dont le niveau de formation initiale est inférieur à BAC +2,
- d'informer sur les différents dispositifs de la formation professionnelle, et plus particulièrement sur les mécanismes du CIF, de la Formation Hors Temps de Travail (FHTT), du bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience et du bilan créateur d'activité,
- de financer tout ou partie des projets de formation des salariés ou de certains demandeurs d'emploi appartenant ou ayant appartenu à son secteur de compétences,
- de collecter les contributions auprès des entreprises au titre de la participation obligatoire au financement des Congés de Formation (CIF, Congé VAE, Congé Bilan de Compétences),
- de définir les priorités, les critères et les modalités qui conditionnent l'acceptation des demandes de financement de formations (CIF, FHTT) ou de bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience et du bilan créateur d'activité,
- d'habilitier chaque année les organismes prestataires pour la réalisation du bilan de compétences,
- de négocier autant que possible des partenariats en vue de la mise en commun de moyens techniques et financiers au service des salariés relevant de son champ de compétences,
- de relayer régionalement les campagnes d'information et de vulgarisation décidées sur le plan national par le FPSPP*.

SES CARACTÉRISTIQUES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est paritaire

Il est constitué pour moitié de représentants des syndicats de salariés et pour moitié de représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs.

Il comprend :

- une Assemblée Générale de 40 membres
- un Conseil d'Administration de 20 membres
- un Bureau de 4 membres
- une Commission Paritaire de Financement et de Recours,

• collègue salarié :

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO.

• collègue employeur :

MEDEF Midi-Pyrénées, CGPME de Midi-Pyrénées, UPAR (Union Professionnelle Artisanale Régionale Midi-Pyrénées, représentant les artisans).

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est interprofessionnel

Il concerne la plupart des professions du secteur privé sauf un certain nombre rappelées dans la rubrique "Champ d'intervention" (voir ci-après).

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est régional

Il a en charge tout Midi-Pyrénées. C'est le seul fonds strictement régional pour le financement du CIF, de la FHTT, du congé bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) et du bilan créateur d'activité pour les salariés relevant de son champ d'activité. Il intervient pour la plupart des salariés du secteur privé de Midi-Pyrénées (cf. ci-après : champ d'intervention).

* Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

SES MOYENS

◆ Des organes de décision

- Assemblée Générale : une réunion annuelle
- Conseil d'Administration : une réunion bimestrielle
- Commission paritaire de financement et de recours : elle se réunit mensuellement pour étudier les demandes de concours financier et les recours.

◆ Des organes d'exécution

Une équipe de permanents (dont les conseillers qui tiennent des permanences dans chaque département de la région Midi-Pyrénées).

◆ Des moyens financiers

Collecte de la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation (Art. L6331-1 du Code du Travail) :

- entreprises de 20 salariés et + : 0.20 %, de la masse des salaires bruts
- toutes les entreprises : 1 % de la masse des salaires bruts des salariés en contrat à durée déterminée

D'autres contributions publiques ou privées peuvent abonder ces ressources.

SON CHAMP D'INTERVENTION

◆ Géographique :

Le FONGECIF Midi-Pyrénées s'adresse aux salariés d'entreprises implantées en Midi-Pyrénées, c'est-à-dire dans les départements suivants :

| | |
|--------------------|----------------------|
| 09 - Ariège | 12 - Aveyron |
| 31 - Haute-Garonne | 32 - Gers |
| 46 - Lot | 65 - Hautes-Pyrénées |
| 81 - Tarn | 82 - Tarn-et-Garonne |

◆ Professionnel :

Ce champ d'intervention est susceptible d'évoluer chaque année. La définition exacte et définitive est celle qu'indique le FPSPP*.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est concerné par toutes les activités professionnelles, à l'exception des domaines suivants (à titre indicatif) :

Secteur public (Fonction publique d'Etat, hospitalière et la fonction publique territoriale)

Salariés intérimaires ou permanents d'une entreprise de travail temporaire

Les activités de spectacle et d'audiovisuel

EDF-GDF

Une partie du secteur sanitaire et social

Agriculture, coopération agricole

Une partie du secteur associatif

Banque de France

Sécurité Sociale

SNCF

Artisans (cependant, leurs salariés peuvent solliciter le concours du FONGECIF Midi-Pyrénées).

Les salariés travaillant dans ces secteurs d'activité doivent s'adresser à leur employeur pour connaître l'organisme dont ils dépendent pour les Congés Formation.

Consulter le FONGECIF Midi-Pyrénées en cas de difficultés.

* Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels